

## Contrat du parcours adapté

Ce contrat d'enseignement adapté témoigne de l'engagement de la ville de Rennes et du Conservatoire pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap.

Ce contrat engage le Conservatoire, l'élève et/ou son représentant légal. Il est co-construit avec les enseignants, la responsable des élèves à besoins spécifiques ou en situation de handicap (REBSH), l'élève et/ou son représentant légal. Il est validé par la direction. Des passerelles sont possibles entre le parcours diplômant et le parcours adapté. Ce contrat peut être réactualisé à tout moment selon l'évolution et les progrès de l'élève.

Un parcours artistique s'inscrit dans une temporalité longue. Sur la base des cycles diplômants, ce contrat est proposé pour une durée de 4 ans renouvelable une fois.

Le nombre d'année en parcours diplômant et en parcours adapté ne sera pas cumulable.

### **L'élève**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom des parents ou des responsables légaux :

Coordonnées :

## **Éléments communiqués par la famille :**

## **Enseignements suivis :**

Module principal :

Nom de l'enseignant :

Formation Musicale :

Nom de l'enseignant :

Pratique collective :

Nom de l'enseignant :

Autre :

Nom de l'enseignant :

## **Adaptations :**

Dominante : ☐ Non ☐ Oui, lesquelles :

Formation Musicale : ☐ Non ☐ Oui, lesquelles :

Pratique collective: ☐ Non ☐ Oui, lesquelles :

## **Évaluations :**

Dominante : ☐ Oui ☐ Non ☐ Adaptées, lesquelles :

Formation musicale : ☐ Oui ☐ Non ☐ Adaptées, lesquelles :

Pratique collective : ☐ Oui ☐ Non ☐ Adaptées, lesquelles :

**Prestations publiques :**

Oui ☐ Non ☐ Adaptée ☐

**Durée du contrat :**

Dominante :

Formation musicale :

Pratique collective :

Autre :

**Remarques :****Fait à Rennes, le :****Signatures :**

L'élève :

Les parents ou représentants :

Le.s enseignant.s :

La REBSH :